

de "cours d'équitation" pour "force en équitation" soit autorisé conformément aux *Queen's Regulations*.

Il reste encore actuellement à l'école, pour les fins de l'instruction, 1 officier, 2 maréchaux de logis, 2 brigadiers, 11 soldats et 2 trompettes.

#### *Statistique.*

La statistique suivante relative au corps, pour l'année qui vient de s'écouler, mérite une mention spéciale, parce que j'attribue la perte de tant d'hommes dressés à la somme exorbitante d'ouvrage que doit faire chaque individu à cause de l'insuffisance de l'effectif du corps d'école :

Recrues enrôlées pendant l'année.....	10
Dégagés à prix d'argent do .....	14
do non propres au service pendant l'année .....	2
Renvoyé comme mauvais sujet do .....	1
Déserteurs do .....	5
Décédé do .....	1

J'ajouterai que j'éprouve quelque difficulté à trouver toujours de bonnes recrues, car bien qu'un homme puisse être accepté comme "propre au service" par l'officier de santé, et qu'il ait aussi un excellent caractère il arrive quelquefois tout de même que c'est une mauvaise affaire pour nous, bien que l'individu ferait un bon soldat d'infanterie ; car il faut à un cavalier des qualités spéciales qui ne peuvent se développer qu'après un certain temps et qu'il est impossible de reconnaître avant que le sujet soit mis à l'épreuve.

Je recommande en conséquence que permission ne soit pas donnée d'engager des hommes à l'essai pour trois mois avant qu'ils ne soient définitivement acceptés.

#### *Camps et instruction.*

Les seuls corps qui aient demandé et obtenu des instructeurs, cette année, sont les suivants, savoir :

##### Corps.

Hussards canadiens de la Reine... Le maréchal de logis chef Baxter.  
Le 5e régiment de cavalerie..... L'instructeur Charlwood.

Il est bien possible qu'un récent ordre général exigeant que les corps auxquels il est alloué une indemnité d'enseignement, et dont les commandants demandent des instructeurs, paient les frais de transport et de subsistance de ces derniers à même cette indemnité, ne soit pas étranger à ce résultat. S'il en est ainsi, il serait dans l'intérêt général de l'arme que le département se chargeât de ces légers frais.

Relativement à cette question d'instruction il est à regretter que l'absence du maître d'équitation se soit trop vue à l'exposition fédérale de Sherbrooke qu'honorèrent de leur présence les lieutenants-gouverneurs d'Ontario et de Québec, surtout quand ce dernier avait mis des prix de haute valeur au concours, vu que la commission d'officiers de cavalerie, d'Angleterre, chargée d'acheter des chevaux, devait se trouver là.

Je crois qu'il serait bon de publier le programme suivant d'épreuves exigées par le juge, le colonel Philips (ex-commandant du 4e hussards), vu qu'il ne renferme rien que ne puisse faire n'importe quel régiment de garde à cheval formés par les yeomen, ou francs-tenanciers, en Angleterre.

#### *Programme pour la classe n° 115.*

1. "Inspection, à cheval."—En grande tenue, avec armes, équipement, habillement, sellerie, etc., au complet, tels que fournis par l'État.
2. "Promenade à cheval sur une file."— Voir Règlements concernant la Cavalerie.
3. "Tir à pied."—1° Couché ou à genoux en avant des chevaux ; 2° la carabine posée en travers de la selle ; 3° debout, à la tête du cheval ; 4° par pelotons ; 5° en corps, les chevaux attachés en ligne.
4. "Course de bague."—Ainsi que dans les règlements de la cavalerie, au point de comprendre deux pointes et bague à droite, et deux pointes et bague à gauche.